

Ajournement de la séance ordinaire du 3 février 2020

Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 3 février 2020, ajournement tenu le 4 février 2020 à 19 h 00, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents : Monsieur Gilles Bastien Maire
 Monsieur Michel Lamoureux Conseiller
 Monsieur Pascal Saumure Conseiller
 Madame Monique Pelletier Conseillère
 Monsieur Jean Daoust Conseiller

Sont absents : Monsieur Yvon Pelletier Conseiller
 Madame Ariane Matteau Conseillère

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Gilles Bastien.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE
----------	-------------------------------

0-1 Ouverture de la séance

Sur la proposition de Gilles Bastien, maire, la présente séance est ouverte à 19 h 00.

0-2 Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2020-02-04-045

Sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu de procéder à l'ouverture de l'ajournement de la séance du 3 février 2020 et d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-7 Règlement d'emprunt 2017-303
B- Résolution d'adjudication

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

Adoptée à l'unanimité

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-7 Règlement d'emprunt 2017-303

B- Résolution d'adjudication

M.B. 2020-02-04-046

Attendu que la Municipalité de Bouchette a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 11 février 2020, au montant de 340 400 \$;

Attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

29 200 \$	2,47000 %	2021
30 200 \$	2,47000 %	2022
31 200 \$	2,47000 %	2023
32 300 \$	2,47000 %	2024
217 500 \$	2,47000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,47000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

29 200 \$	2,00000 %	2021
30 200 \$	2,00000 %	2022
31 200 \$	2,05000 %	2023
32 300 \$	2,10000 %	2024
217 500 \$	2,15000 %	2025

Prix : 98,26100

Coût réel : 2,57947 %

3 - CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA HAUTE GATINEAU

29 200 \$	2,96000 %	2021
30 200 \$	2,96000 %	2022
31 200 \$	2,96000 %	2023
32 300 \$	2,96000 %	2024
217 500 \$	2,96000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,96000 %

Attendu que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

En conséquence, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Jean Daoust, il est résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Bouchette accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 11 février 2020 au montant de 340 400 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2017-303. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

Aucune question n'est posée.

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

M.B. 2020-02-04-047

Sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu de levée la présente séance à 19 h 05.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Bastien
Maire

Claudia Lacroix, B.A.A.
Directrice générale
Secrétaire-trésorière